



Effondrement mur du voisin

Par **cloclo46170**, le **31/07/2014** à **21:56**

fin 2013 les fortes pluies ont provoquées l'effondrement du mur de soutènement du voisin chez moi mur de 20 ml sur environ 2 metres de haut.les terrains sont en forte pente et la totalite des gravats plus terres ont etaiées extimées par un expert pour le debloiment et prejudices.or a ce jour aucune indemnisations de mon voisin n est survenues et j ai moi meme fait intervenir une entreprise pour debloier mon terrain a mes frais.l assurance me repond que mon voisin n est pas assuree pour ce sinistre et que bien qu etant moi meme couvert par la protection juridique c est a moi a trouver un avocat.
de plus ce mur avait ete reamenage pour soutenir les terres suite au creusement d une piscine par le proprietaire.que faire dans pareille situation.

Par **janus2fr**, le **01/08/2014** à **06:55**

Bonjour,
Puisque votre voisin n'est pas assuré, il ne reste que la voie judiciaire si le règlement amiable n'est pas possible. Il va vous falloir saisir la juridiction compétente.

Par **cloclo46170**, le **01/08/2014** à **18:32**

merci de votre reponse mais a qu elle juridiction competente madresser

Par **janus2fr**, le **02/08/2014** à **09:03**

Cela dépend de la somme à laquelle vous estimez le préjudice.
- jusqu'à 4000€, juge de proximité
- entre 4000 et 10000€, tribunal d'instance
- au delà de 10000€, tribunal de grande instance (avec avocat)